Lettre ouverte au Comité de pilotage
P.a. Monsieur le Conseiller d'Etat JC Mermoud
Monsieur le Secrétaire régional Patrick Freudiger

Avant-projet de Plan directeur régional du district de Nyon (PDR-N)

Monsieur le Président,

Le processus d'élaboration du PDR-N prévoit certes une consultation sur la base d'une version ajustée de l'Avant-projet qui a fait l'objet des soirées d'analyse de ce printemps. Néanmoins, les Verts de La Côte souhaitent-ils prendre date sans attendre, ce d'autant que l'expérience des précédents documents d'orientation a montré que : 1° au fil des versions, on tend à se confiner à un consensus minimal, 2° même avec des ambitions très limitées, ces textes n'ont à ce jour guère permis de se rapprocher d'une gestion durable de l'aménagement du territoire régional, et 3° la demande de rencontre des Verts de La Côte au Conseil régional (du 29.03.09) n'a, à ce jour, été suivie que d'un bref et tardif accusé de réception.

Dans ce contexte, et non sans saluer votre démarche des très intéressantes soirées d'analyse du PDR-N, nous nous centrerons sur une dizaine de remarques stratégiques :

1- L'aveu de la p. 5 selon lequel le PDR de 1993 avait eu « peu d'effets sur le développement territorial » impose de se demander pourquoi. Ceci afin bien sûr de **dégager une méthodologie** ou des conditions différentes de mise en œuvre, afin qu'il en aille autrement cette fois-ci. On note aussi l'absence d'un diagnostic sur les enjeux[1] et les risques réels si l'on se contente de laisser faire. De même qu'on peut se demander si un budget ad hoc, au service des objectifs les plus difficiles à financer, ne renforcerait pas la crédibilité de la démarche.

2- Ainsi, les Verts de La Côte ont-ils proposé de **renforcer le volet politique** du PDR-N, via une sorte de programme de législature ou une charte par laquelle chaque municipalité s'engagerait sur quelques objectifs concrets et si possible mesurables à moyen terme, plutôt que de s'entendre sur de vagues intentions à un horizon de 20 ans ! Soulignons à ce propos que le PDR-N ne dit rien des possibilités d'intervenir, voire de sanctionner, une commune qui agirait en sensible contradiction – mais dans la légalité – avec les intentions du PDR-N…

3- De même, le fait de dissocier le volet « stratégique » et un volet « opérationnel », encore à rédiger, prive les acteurs d'illustrations ou de **réponses sur le « comment ? ».** Or, les ateliers ont:
   a. montré le besoin **d'outiller les Municipalités,** la plupart sans administration, par une sorte de « mode d'emploi », afin qu'elles puissent mieux faire valoir l'intérêt public prépondérant, principalement face aux menaces de lourds dédommagements proférées par les conseils de certains propriétaires ;
   b. révélé la nécessité de **connaître des exemples réussis d'arbitrages** entre ce qui apparaît à d'aucuns comme des contradictions urbanistiques (ex. « densifier autour des gares », mais « …de manière harmonieuse », des « habitations de haute qualité »… accessibles à tous ou réservées à une élite, sachant que le prix des logements est une question centrale pour la population) ;
   c. montré le besoin de **nouveaux instruments d'évaluation** assortis de critères de qualité dans des domaines peu définis : « qualité du bâti ? », « densification acceptable ? »…

4- L'avènement d'un nouveau PDR-N pourrait avoir l'effet pervers de passer outre toutes les erreurs de ces dernières années en matière de zonage (approche dite du « coup parti ») retardant encore un aménagement conforme aux principes fédéraux de la LAT et du Plan directeur cantonal. Concrètement, les Verts de La Côte demandent que certains terrains « zonés » de manière non conforme à ces objectifs, demeurés sans projets concrets de « valorisation », **puissent être « re-zonés »** en zone agricole par exemple (contrairement à ce qui s'est fait à Rolle, par exemple).

[1] Exemple, la population pas davantage que les autorités ne sont conscientes qu'il y avait en 2005 373 m^2 bâtis par habitant+emploi dans le district de Nyon, pour seulement 44 m^2 à Genève (cf. p. 13).

5- Le mélange (dans le principe no 2) du cadre social et économique trahit une étrange vision du développement durable, comme tout ce qui est bon au développement économique était constitutif de bien-être et de lien social ! Il s'en suit des lacunes du PDR-N dans la manière de penser les infrastructures sportives et culturelles régionales, ou d'**envisager l'urbanisme autour des espaces collectifs**, dans une logique de « clusters de vie ».

6- Une approche centrée sur les besoins collectifs conduirait aussi à **anticiper mieux l'évolution de la mobilité**, notamment afin de réserver les terrains nécessaires au développement de transports publics et de la mobilité douce en sites propres[2] (le vélo demeurant le parent pauvre malgré les 20 ans de retard pris dans notre canton). Le transport des marchandises n'est également guère évoqué[3] alors qu'on ne saurait envisager la poursuite du développement régional sans tenter de limiter le trafic poids lourds, développer le moyen de récolter les ordures à moindre coût écologique ou acheminer les agrégats sur les chantiers.

7- Un autre chapitre étrangement absent du PDR-N concerne les **infrastructures d'importance régionale** (de surcroît si elles sont réputées peu attractives) : où localiser de préférence le centre pour requérants ? veut-on une salle de spectacle majeure ? quelle carte hospitalière ? faut-il un lieu de traitement des déchets[4] ? où maintenir cas échéant un stand de tir ? où installer les centrales de production d'énergie (par ex. géothermie profonde ou éoliennes) ? Rappelons les problèmes de montages financiers ou de solidarité infra-régionale dès lors que les sommes ou les nuisances sont considérables…

8- Le PDR-N étant censé orienter les décisions dans une perspective à long terme, les Verts de La Côte appellent à ce que les effets du **réchauffement climatique soient mieux pris en compte**[5] : cela concerne autant la manière de construire que celle de davantage végétaliser l'espace urbain (y compris les toits). De même, le volet énergétique devrait absolument fixer des objectifs quantitatifs, par ex. que le 20% de l'approvisionnement en énergie du district soit renouvelable en 2020.

9- Le principe no 3 évoque les paysages et le patrimoine naturels. Le PDR-N doit être selon nous plus **volontariste en matière de préservation**, voire d'élargissement du périmètre de sites tel celui du Bois de Chênes de Genolier ou le Parc naturel régional jurassien. La nécessité de passages à faune sur l'autoroute ou plus généralement de constituer un réseau vert et bleu continu et cohérent est également à renforcer.

10- En fin de compte, la question centrale n'est-elle pas la croissance démographique ultra-rapide du district et de savoir s'il n'y a pas moyen de la contrôler mieux, plutôt que de la subir comme une fatalité tout en essayant d'en minimiser les effets négatifs? Pour les Verts, la réponse tombe sous le sens, mais au niveau des politiques régionales, il s'agirait de briser le tabou.

En conclusion, les Verts de La Côte appellent également à réduire le nombre de documents de planification, mais en renforçant la praticabilité et la force contraignante de ceux qui, comme le PDR-N, devront permettre de dégager une vision supra-communale, en évitant de fractionner le territoire. Ainsi, devrait-il être possible de surseoir à l'élaboration d'un Plan directeur communal et de se concentrer sur les plans directeurs localisés et plans de quartiers.
Moins d'études alibi, plus de courage politique !

Pour les Verts de La Côte,

J-C Mermilliod, Président Ph. Martinet, député, membre du comité

[2] Le besoin de sites propres pour des transports publics performants ne devant cependant pas aboutir à des voies de trafic trop larges.
[3] Par ex. l'acheminement par train de containers des marchandises à Littoral parc et ses multiples commerces générateurs de trafic.
[4] Exemple : le paradoxe de la gare marchandises de Gland que la Municipalité veut réduire alors qu'elle est idéalement située… et construite.
[5] Selon les chercheurs, il ne fait guère de doutes que les étés caniculaires comme celui de 2003 deviendront la norme.